Standards Passerelles Plongeurs 1,2*,3*,4**

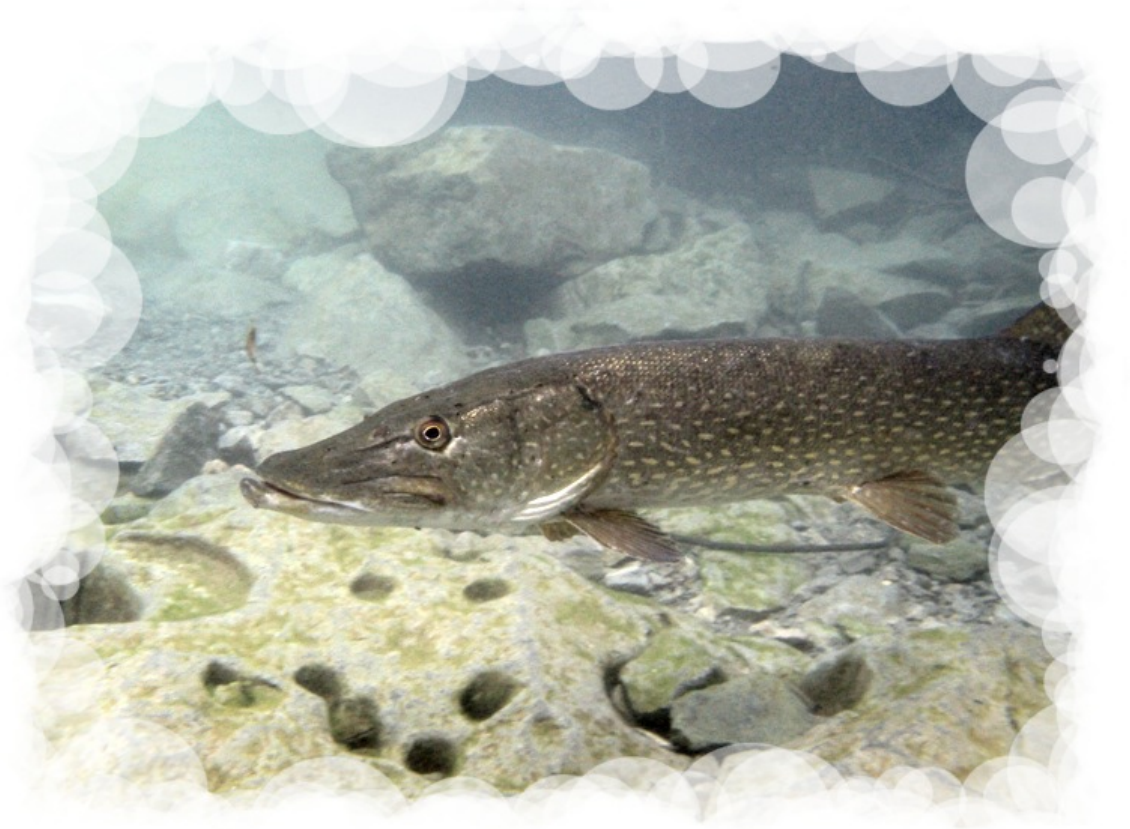

Auteur : Jacky MARINO, Denis PREMEREUR, Jean-Pierre VAN DAELE, Pascal MOSSIAT
Mise en page : Pascal MOSSIAT

File name : standard_adip_passerelles_plongeurs_v100fr.doc
Last changed : 08/09/2009 Printed on : 01/09/2009
Version number : 1.00

INDEX

INDEX 2
Généralités 3
Conditions pour pouvoir donner les passerelles 3
Qui donne quoi 3
Droit de regard 3
Documents à remplir par les candidats 4
Matériel obligatoire pour l'élève 4
Organigramme général d'une passerelle 5
Passerelles venant de l'RSTC 6
Passerelle du plongeur OPEN WATER vers Plongeur 1* ADIP : 6
Passerelle du plongeur ADVANCED OPEN WATER vers Plongeur 2* ADIP : 6
Passerelle du plongeur RESCUE vers Plongeur 3* ADIP : 7
Passerelle du plongeur DIVEMASTER vers Plongeur 4* ADIP : 7
Passerelles de la CMAS 8
A lire avant de commencer une passerelle : 8
Passerelle du plongeur 1* CMAS vers Plongeur 1* ADIP: 8
Passerelle du plongeur 2* CMAS vers Plongeur 2* ADIP : 8
Passerelle du plongeur 3* CMAS vers Plongeur 3* ADIP : 9
Passerelle du plongeur 4* CMAS vers Plongeur 4* ADIP : 9

GENERALITES

Le passage d'une autre organisation vers l'ADIP ne doit pas être pris à la légère. Il ne faut pas faire cette démarche pour que vos élèves aient simplement une carte en plus, mais le faire pour qu'ils aient les mêmes prérogatives au niveau équivalence ADIP.
Vous êtes les représentants de l'ADIP. Face aux autres, faites de votre mieux pour représenter dignement la formation enseignée.

CONDITIONS POUR POUVOIR DONNER LES PASSERELLES

- Être moniteur ADIP en statut actif.
- Être en possession d'une assurance en responsabilité civile.
- Être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins de 1 an.
- Détenir le manuel du moniteur ADIP (dans sa dernière version).

QUI DONNE QUOI

- Il faut être minimum Moniteur 1* pour pouvoir faire les passerelles 1* et 2*.
- Il faut être minimum Moniteur 2* pour pouvoir faire les passerelles 3* et 4*.
- Il faut être minimum Moniteur 3* pour pouvoir faire les passerelles Moniteur 1* et 2*.

DROIT DE REGARD

Le président de l'ADIP a un droit de contrôle sur les demandes de passerelles et peut demander de voir si le candidat rentre dans les conditions de passage.

DOCUMENTS A REMPLIR PAR LES CANDIDATS

- Fiche de renseignement.
- Certificat d'aptitude à la plongée sous-marine de l'année en cour.
- Acceptation des risques.
- Règles de sécurite en plongée sous-marine.

MATERIEL OBLIGATOIRE POUR L'ELEVE

La configuration de l'équipement pour la passerelle, doit être identique que pour une formation standard ADIP de même niveau.

ORGANIGRAMME GENERAL D'UNE PASSERELLE

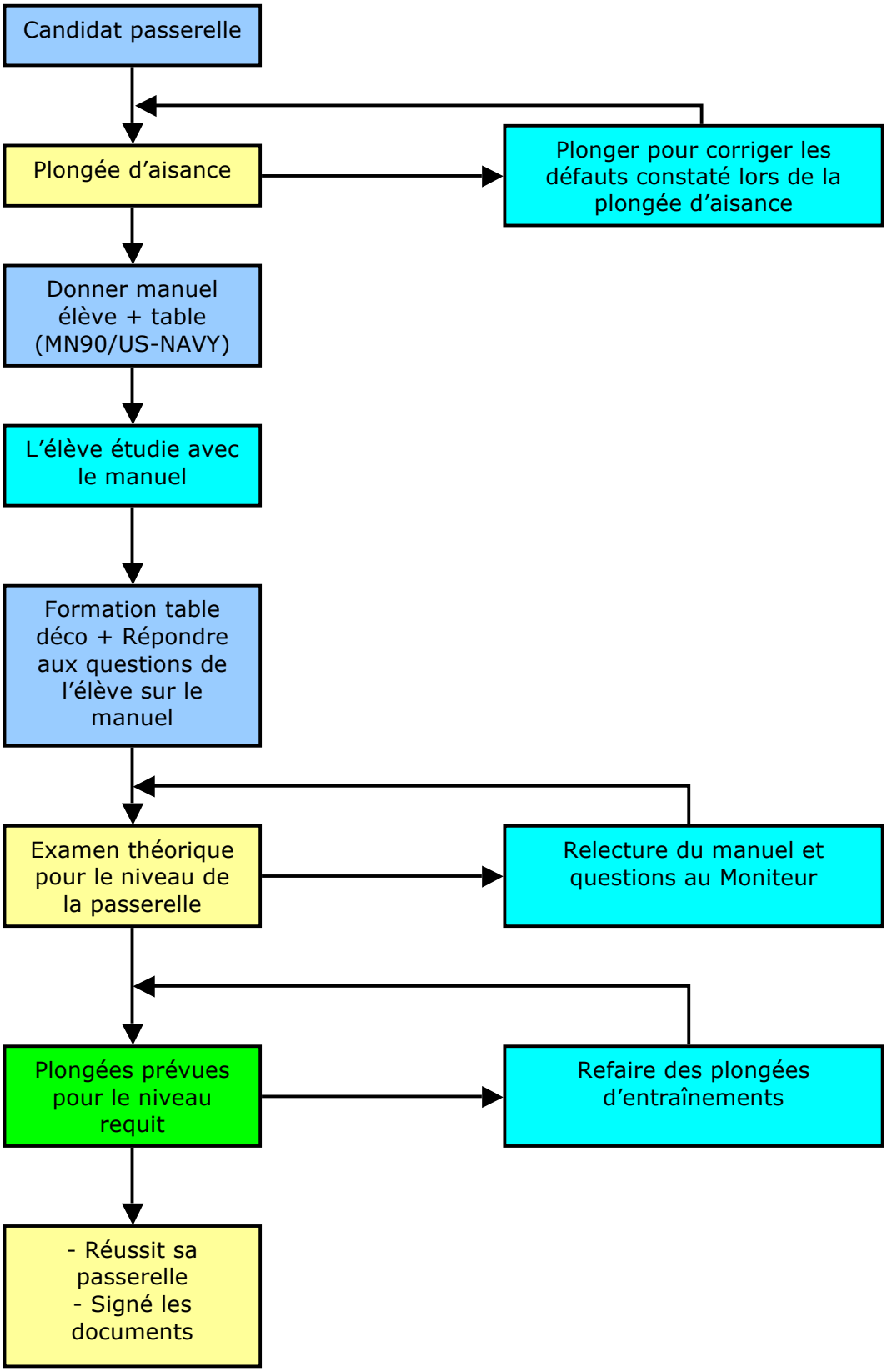

PASSERELLES VENANT DE L'RSTC

Passerelle du plongeur OPEN WATER vers Plongeur 1* ADIP :

Le candidat doit avoir :

- 14 ans accomplis.
- Le manuel du plongeur 1* ADIP.

Le candidat doit connaître :

- Les prérogatives pour le niveau 1* ADIP.

Le candidat doit présenter et réussir :

- L'examen du candidat passerelle 1* ADIP.
- Une plongée avec un moniteur ADIP.

Passerelle du plongeur ADVANCED OPEN WATER vers Plongeur 2* ADIP :

Le candidat doit avoir :

- 16 ans accomplis.
- A son actif avant certification 30 plongées (dont 10 à plus de 10 mètres) ou un total de 12 heures d'immersion.
- Le manuel du plongeur 2* ADIP.

Le candidat doit connaître :

- Les prérogatives pour le niveau 2* ADIP.
- Une table (MN90/US-NAVY) pour les plongées dites à décompression.

Le candidat doit présenter et réussir :

- L'examen du candidat passerelle 2* ADIP.
- 1 plongée à décompression avec un moniteur ADIP.
- L'utilisation du parachute de surface pour effectuer les paliers de principes.

Passerelle du plongeur RESCUE vers Plongeur 3* ADIP :

Le candidat doit avoir :

- 18 ans accomplis.
- Le manuel du plongeur 3* ADIP.
- A son actif avant certification 60 plongées.

Le candidat doit connaître :

- Les prérogatives pour le niveau 3* ADIP.
- La formation secouriste.
- Une table (MN90/US-NAVY) pour les plongées dites à décompression.

Le candidat doit présenter et réussir :

- L'examen du candidat passerelle 3* ADIP.
- 1 plongée d'aisance à 40 mètres avec un moniteur ADIP.
- Démonstration d'un exercice de sauvetage au choix du Moniteur.
- L'utilisation du parachute de surface pour effectuer les paliers de principes.

Passerelle du plongeur DIVEMASTER vers Plongeur 4* ADIP :

Le candidat doit avoir :

- 18 ans accomplis.
- Le manuel du plongeur 4* ADIP.
- A son actif avant certification 100 plongées dont (20 plongées à 40 mètres).

Le candidat doit connaître :

- Les prérogatives pour tous les niveaux plongeurs ADIP.
- La formation matelotage.

Le candidat doit présenter et réussir :

- L'examen du candidat passerelle 4* ADIP.
- L'examen sur le matelotage.
- Au minimum 1 plongée d'aisance à 40 mètres avec un moniteur ADIP.
- Démonstration d'un exercice de sauvetage au choix du Moniteur.
- L'utilisation du parachute de surface pour effectuer les paliers de principes.

PASSERELLES DE LA CMAS

A lire avant de commencer une passerelle :

Les brevets de la CMAS Israélienne ne sont pas reconnus par l'ADIP !

Passerelle du plongeur 1* CMAS vers Plongeur 1* ADIP:

Le candidat doit avoir :

- 14 ans accomplis.
- Le manuel du plongeur 1* ADIP.

Le candidat doit connaître :

- Les prérogatives pour le niveau 1* ADIP.

Le candidat doit présenter et réussir :

- L'examen du candidat passerelle 1* ADIP.
- Une plongée avec un moniteur ADIP.

Passerelle du plongeur 2* CMAS vers Plongeur 2* ADIP :

Le candidat doit avoir :

- 16 ans accomplis.
- A son actif avant certification 30 plongées.
- Le manuel du plongeur 2* ADIP.

Le candidat doit connaître :

- Les prérogatives pour le niveau 2* ADIP.
- Une table (MN90/US-NAVY) pour les plongées dites à décompression.

Le candidat doit présenter et réussir :

- L'examen du candidat passerelle 2* ADIP.
- 1 plongée à décompression avec un moniteur ADIP.
- L'utilisation du parachute de surface pour effectuer les paliers de principes.

Passerelle du plongeur 3* CMAS vers Plongeur 3* ADIP :

Le candidat doit avoir :

- 18 ans accomplis.
- Le manuel du plongeur 3* ADIP.
- A son actif avant certification 60 plongées.

Le candidat doit connaître :

- Les prérogatives pour le niveau 3* ADIP.
- La formation secouriste.
- Une table (MN90/US-NAVY) pour les plongées dites à décompression.

Le candidat doit présenter et réussir :

- L'examen du candidat passerelle 3* ADIP.
- 1 plongée d'aisance à 40 mètres avec un moniteur ADIP.
- Démonstration d'un exercice de sauvetage au choix du Moniteur.
- L'utilisation du parachute de surface pour effectuer les paliers de principes.

Passerelle du plongeur 4* CMAS vers Plongeur 4* ADIP :

Le candidat doit avoir :

- 18 ans accomplis.
- Le manuel du plongeur 4* ADIP.
- A son actif avant certification 100 plongées dont (20 plongées à 40 mètres).

Le candidat doit connaître :

- Les prérogatives pour tous les niveaux plongeurs ADIP.
- La formation matelotage.

Le candidat doit présenter et réussir :

- L'examen du candidat passerelle 4* ADIP.
- L'examen sur le matelotage.
- 1 plongée d'aisance à 40 mètres avec un moniteur ADIP.
- Démonstration d'un exercice de sauvetage au choix du Moniteur.
- L'utilisation du parachute de surface pour effectuer les paliers de principes.